



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 26 AOÛT 2023

Motion relative au projet de création de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 août 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 18 août 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-six août à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles-Émile Gonthier, Augustine Romano, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine, Anissa Locate

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Gilberte Lauret-Payet par Laurence Mondon, Marie Hélène Genna-Payet par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Charles-Émile Gonthier, Sylvie Leichnig par Martine Corré, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Doris Técher par Augustine Romano, Allan Amony par Mansour Zarif, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Motion relative au projet de création de la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds

Préambule

Par un courrier en date du 25 juillet 2023, Monsieur le préfet de La Réunion a informé la commune du Tampon de la réception par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale ne nécessitant pas de permis de construire présentée par la SNC OCIDIM sise au 28 rue Jules Vernes – ZIC n°2 – 97420 Le Port.

Le projet consiste en la création de la ZAC Roland Hoareau – Pierrefonds, à Saint-Pierre pour un ensemble commercial de 4978 m². Il sera accompagné d'un parc de stationnement de 579 places dont 12 réservées aux personnes à mobilité réduite. Il comportera également 18 places équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques, un espace dédié aux cycles et aux motos.

Le dossier sera examiné par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) le 29 août en préfecture.

Considérant que la commune du Tampon est une commune limitrophe de la commune d'implantation de la ZAC Roland Hoareau – Pierrefonds et qu'elle est ainsi incluse dans la zone de chalandise de la ZAC ;

Considérant que la population du Tampon est en nette augmentation ces dernières années et qu'elle dépassera celle de Saint-Pierre dans les prochaines années ;

Considérant que la mandature en place a initié divers projets d'aménagement et de création de logements (dont l'objectif de plus de 5000 logements au terme du mandat) ;

Considérant qu'avec un coût de la vie supérieur de plus de 25 % à celui de l'Hexagone et un seuil de pauvreté également supérieur de plus de 25 % à celui de l'Hexagone, le nombre de foyers vivant en dessous du seuil de pauvreté ne cesse d'augmenter ;

Considérant que la maîtrise du pouvoir d'achat des Tamponnais est une préoccupation majeure et représente un combat historique de la Commune ;

Considérant qu'aujourd'hui vingt groupes contrôlent l'économie réunionnaise et influencent la production locale et la construction des prix. L'économie réunionnaise étant ainsi verrouillée et contrôlée par ces groupes qui, du fait des rentes de situation qu'ils se sont créés, influencent la production locale et la construction des prix ;

- Considérant** que les petits commerces sont asphyxiés et les quartiers désertés ;
- Considérant** qu'il convient d'établir un équilibre plus juste entre les grands groupes et les petits commerçants pour favoriser la concurrence et donc une meilleure justesse dans la construction des prix ;
- Considérant** que la proximité avec la ville de Saint-Pierre influe directement sur la fréquentation du centre-ville du Tampon. En effet, Saint-Pierre est une ville très attractive en raison de son dynamisme économique. Elle compte par ailleurs déjà des centres commerciaux, un centre-ville avec de nombreuses franchises métropolitaines et de grandes enseignes nationales reconnues ;
- Considérant** qu'il y a nécessité à protéger notre tissu économique local comprenant notamment notre centre-ville, nos bourgs et centre-bourgs et nos commerces de proximité et de rétablir une offre de commerce de proximité dans les quartiers ;
- Considérant** que la Commune s'inscrit officiellement dans cette démarche depuis son adhésion au dispositif Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) (délibération n° 27-20210717 du Conseil Municipal du 17 juillet 2021) qui lui permet ainsi notamment de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville ;
- Considérant** que la Commune du Tampon possède un vivier économique dense avec près de nombreuses entreprises issues du secteur artisanal et industriel. Conscient de ses potentialités et de son dynamisme économique, la Commune contribue à favoriser l'implantation d'activités productrices d'emplois marchands avec la création de nouvelles zones d'activités économiques réparties sur les différentes zones de son territoire afin de répondre au mieux aux besoins de la population.
- Considérant** que bien qu'il soit logique de compléter l'équipement commercial d'une ville et de son agglomération, il ne faut pas que l'importance et l'agressivité d'un tel projet vienne saturer la zone de chalandise des commerces de détail et encore moins celui des autres bassins de vie de la région.

Le Conseil Municipal

Réuni le samedi 26 août 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Après en avoir débattu et délibéré

A l'unanimité

- Exprime son opposition au projet de la SNC OCIDIM et à son implantation au sein de la ZAC Roland Hoareau – Pierrefonds, à Saint-Pierre qui se fait sans concertation avec les acteurs économiques locaux.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,